

Avenant n°1 au contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023

TERRITOIRE ALPES PROVENCE VERDON SOURCES DE LUMIERE

VU la délibération n°V-TE-1 de l'Assemblée départementale en date du 21 octobre 2021,

VU le contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023 entre le Département et les partenaires du territoire Alpes Provence Verdon, signé le 21 juin 2022,

Il est convenu ce qui suit entre :

Le Département, représenté par Madame Eliane Barreille, Présidente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, habilitée à ces fins par la délibération n°V-TE-2 de l'Assemblée départementale en date du 21 octobre 2022,

Ci-après désignée par le « Département »,

D'une part,

Et

La communauté de communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière, représentée par Monsieur Maurice Laugier, habilité à ces fins par la délibération n°.....,

Les communes d'Allos, Castellane, Castellet-les-Sausses, Chaudon-Norante, Colmars, Entrevaux, La Palud-sur-Verdon, La Rochette, Méailles, Peyroules, Rougon, Saint André-les-Alpes, Saint Jacques, Tartonne, Thorame-Basse, Thorame-Haute ainsi que le Syndicat Eau et Assainissement du Verdon (SEAV) en vertu des délibérations les y autorisant,

Ci-après désigné les « acteurs publics »,

D'autre part.

Article 1

Le présent avenant, conformément à l'article 3 des contrats départementaux de solidarité territoriale 2021-2023, autorise l'ajustement du volet territorial (volet 3) au regard de l'avancée des opérations et des échanges intervenus avec les acteurs publics du territoire. L'examen des dossiers s'est effectué sur la base des conditions suivantes :

- la disponibilité des crédits de l'enveloppe allouée au territoire concerné ;
- la faisabilité des demandes (plan de financement finalisé, délibération votée, démarrage des travaux imminents, etc.) ;
- le respect du cadre d'intervention de la politique de contractualisation pour la période 2021-2023.

Au terme des échanges avec les acteurs publics du territoire lors de la réunion de revoyure du 6 juillet 2022, le contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023 a été ajusté.

Article 2

L'actualisation des contrats s'est effectuée dans le strict encadrement des enveloppes financières allouées aux territoires en acceptant la fongibilité entre les deux secteurs (aménagement territorial et préservation de la ressource).

Trois types d'ajustements ont été effectués : la suppression d'opérations initialement inscrites au contrat, l'ajustement des coûts et/ou des aides plafonds départementales d'opérations figurant au contrat et l'intégration de nouvelles opérations dont le calendrier des travaux répond aux exigences du contrat. A l'issue de la phase de revoyure, les tableaux ci-après présentent l'ensemble de ces ajustements ainsi que les nouvelles affectations financières pour le territoire Alpes Provence Verdon.

Pour le secteur de l'aménagement territorial, 2 opérations sont retirées du contrat et 2 opérations voient les aides départementales ajustées.

Opérations supprimées	
Réhabilitation de l'immeuble du Teillon - travaux d'aménagement uniquement	Castellane
Aménagement desserte Canton du Grasson - Création d'une piste de traîne ou piste pour accès à une parcelle de forêt	Tartonne

Opérations ajustées		Nouveau coût d'opération	Nouvelle aide plafond
Amélioration du Bike Park du Val d'Allos et création de nouvelles pistes	Allos	504 500 €	100 900 €
Salle multifonctions d'intérêt communautaire rattachée au siège de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Site : Saint André-les-Alpes	CCAPVSL	1 000 000 €	350 000 €

Pour le secteur de la préservation des ressources (eau et assainissement) : 9 opérations sont retirées du contrat, 11 opérations voient les aides départementales ajustées et 13 nouvelles opérations intègrent le contrat.

Opérations supprimées	
Mise en place d'un pré traitement réservoir du Villard-Haut pour lutter contre la turbidité	Allos
Station d'épuration de la Baume 75 EH	Castellane
Station d'épuration de Chasteuil 75 EH	Castellane
Pose abri compteur	Chaudon-Norante
STEP Village (195 EH retenus)	Peyroules
Restauration du périmètre de sécurité et nettoyage du captage d'eau	Saint Jacques
Installation compteur pour le réservoir arrivée	Saint Jacques
Réparation de la chambre de captage	Saint Jacques

Gestion patrimoniale des réseaux (SIG et capteurs de débit) sur tout le périmètre du Syndicat Eau et Assainissement du Verdon (ex-SIVU Haut-Verdon)	SEAV
---	------

Opérations ajustées		Nouveau coût d'opération	Nouvelle aide plafond
Réfection réseaux Condamine	SEAV Changement du MO (anciennement Beauvezer)	98 700 €	19 586 €
Descente de la Bastide Migessoles	Colmars	18 360 €	3 643 €
Procédure de mise en conformité des captages d'eau potable- phase 1 - Annot - 5 points d'eau	CCAPVSL	20 000 €	13 891 €
Amélioration de la station d'épuration du village	La Palud-Sur-Verdon	43 000 €	8 533 €
Renouvellement de la station d'épuration de Rougon 200 EH avec traitement complémentaire	Rougon	292 200 €	57 983 €
Réhabilitation partielle de la STEP tranche 2	Sant André-les-Alpes	430 000 €	85 328 €
Réfection et amélioration du captage de l'Ajasson	Thorame-Basse	64 000 €	12 700 €
Reprise de la conduite d'adduction de l'Ajasson et travaux d'amélioration et de rénovation des réservoirs de La Valette et de Château Garnier (yc partiteur)	Thorame-Basse	377 000 €	74 811 €
Alimentation du réservoir de Château Garnier depuis la conduite de transfert Thorame - La Bâtie	Thorame-Basse	56 000 €	11 112 €
Réhabilitation complète du réseau d'eau potable et d'assainissement de Château Garnier et réseau de transfert	Thorame-Basse	522 000 €	103 584 €
Réalisation d'un schéma directeur de l'eau potable	Thorame-Haute	45 000 €	8 930 €

Opérations ajoutées		Coût d'opération	Aide plafond
Extension réseau AEP Le Villard-Haut	Allos	65 000 €	12 896 €
Elimination des Eaux parasites	Allos	100 000 €	19 840 €
Réalisation du schéma directeur d'eau potable	Castellane	70 000 €	13 888 €
Réalisation du schéma directeur d'assainissement	Castellane	70 000 €	13 888 €

Procédure de mise en conformité des captages d'eau potable- PHASE 2 - Source du Casset et forage du Lacet	Méailles	25 000 €	17 363 €
Réhabilitation de la station d'épuration	La Rochette	26 000 €	5 158 €
Réfection du réseau d'eau potable RD 908 - Beauvezer	SEAV	94 000 €	18 650 €
Raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement du quartier du Marc	Castellet-les-Sausses	220 000 €	43 648 €
Travaux de mise en conformité du captage du Fournas et du Thoron	Chaudon-Norante	70 682 €	14 023 €
Réfection de la conduite d'adduction de la source Bayle	Thorame-Haute	152 000 €	30 157 €
Réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement du centre ancien - TRANCHE 2	Entrevaux	217 350 €	43 122 €
Réfection réseaux d'assainissement Quartier le Fourest - Beauvezer	SEAV	29 000 €	5 754 €
Réfection réseaux d'assainissement rue de l'Enfant Jesus, St Pierre et de l'Hospice - Colmars	SEAV	28 000 €	5 555 €

Article 3

Toutes les autres dispositions du contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023 restent inchangées.

L'inscription au contrat ne vaut pas attribution de subvention. Les opérations identifiées doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention par les porteurs. Ce n'est qu'à l'issue, après instruction, d'un vote favorable de la Commission permanente que la subvention, dont le contrat indique le montant plafond, est attribuée.

Les opérations identifiées au titre du présent avenant devront avoir un début d'exécution pendant la validité de celui-ci à savoir avant le 31 décembre 2023.

Fait à le

La Présidente du Département,

Eliane BARREILLE

Le Président de la Communauté de
communes Alpes Provence Verdon
Sources de lumière,

Maurice LAUGIER

Le Maire de la commune
d'Allos,

Michel LANTELME

Le Maire de la commune de Castellane,	Le Maire de la commune du Castellet-les-Sausses,	La Maire de la commune de Chaudon-Norante,
Bernard LIPERINI	Claude CAMILLERI	Evelyne RALL
La Maire de la commune de Colmars,	Le Maire de la commune d'Entrevaux,	La Maire de la commune de La Palud-sur-Verdon,
Magali SURLE-GIRIEUD	Lucas GUIBERT	Michèle BIZOT-GASTALDI
Le Maire de la commune de La Rochette,	La Maire de la commune de Méailles,	Le Maire de la commune de Peyroules,
Claude DROGOUL	Viviane PONS-BERTAINA	Frédéric CLUET
Le Maire de la commune de Rougon,	Le Maire de la commune de Saint André-les-Alpes,	La Maire de la commune de Saint Jacques,
Jacques AUDIBERT	Serge PRATO	Alix CHAILLAN
Le Maire de la commune de Tartonne,	Le Maire de la commune de Thorame-Basse,	Le Maire de la commune de Thorame-Haute,
Jean-Louis SILVY	Bruno BICHON	Thierry OTTO-BRUC
Le Président du Syndicat Eau et Assainissement Verdon,		
Cyrille GIRIEUD		